

L'an deux mil dix-sept, le quatorze février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie.  
La séance a été publique.

Présents : Mmes Marie-Josèphe RAIMBAULT, Nathalie REVERDY, Martine PASTOU, Valérie CHAMBON, Delphine FOUCHER, Sonia RAIMBAULT

Mrs Thierry MOINDROT, Michel BEDU, Yann RAIMBAULT, Jean-Claude DERBIER, David CENDRIE et Jean-Luc RAIMBAULT, Olivier EGEEA, Patrick DOUCET, Gérard LEGER

Absent : Néant

Madame Martine PASTOU a été nommée secrétaire de séance.

---

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 24 janvier est approuvé.

### **PROJET DE REHABILITATION ET DE MISE EN ACCESSIBILITE DES TOILETTES DE L'ECOLE : DEMANDE DE SUBVENTION ET PLAN DE FINANCEMENT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, de retenir le projet de réhabilitation et de mise en accessibilité des WC de l'école, ainsi que l'estimatif des travaux et le plan de financement suivant :

<b>TOTAL OPERATION H.T</b>	<b>30 206.40 €</b>
TVA 20 %	6 041.28 €
<b>TOTAL OPERATION T.T.C :</b>	<b>36 247.68 €</b>

Le projet est susceptible de bénéficier de subventions au titre de la DETR (catégorie 31 des opérations éligibles pour un taux de 40 % maximum).

Le conseil municipal décide donc de solliciter le soutien financier de l'Etat ainsi que l'aide au titre de la réserve parlementaire au sénateur François Pillet.

Le financement de cette opération sera le suivant :

- Subvention DETR	12 082.56 €	40 %
- Apport communal	18 123.84 €	60 %
<b>TOTAL FINANCEMENT H.T :</b>	<b>30 206.40 €</b>	
TVA 20 %	6 041.28 €	
<b>TOTAL OPERATION T.T.C :</b>	<b>36 247.68 €</b>	

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter les instances concernées pour les demandes de subvention et donne délégation à Madame le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

### **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2017**

Les membres du Conseil Municipal arrêtent le montant des subventions aux associations pour l'année 2017 comme il suit :

- ADMR	400 €
- Association Anim'âge	100 €
- Bibliothèque du Cher	110 €
- CFA Marzy	50 €
- Facilavie	400 €
- Le Souvenir Français	50 €
- Ligue contre le cancer	100 €

- Parents et amis des handicapés du Sancerrois	250 €
- Sapeurs-pompiers	350 €
- TGV Grand Centre Auvergne	50 €
- Rugby Sancerrois	300 €
- Foyer socio-éducatif Collège de Sancerre	300 €
- Epicerie sociale	500 €
- Association de pêche	300 €
<b>T O T A L</b>	<b>3 260 €</b>

Les crédits nécessaires au versement des subventions seront imputés sur le budget de fonctionnement de la commune au compte 6574.

### **ACCEPTATION DE LA PARTICIPATION DU SYNDICAT VITICOLE AUX TRAVAUX HYDRAULIQUES**

Le syndicat viticole de Sury-en-Vaux propose de participer aux travaux hydrauliques du chemin de la chèvre menés par la commune à hauteur de 16 % du montant HT des travaux.

Le coût des travaux s'élevant à 47 934.50 € HT, la participation du syndicat est de 7 669.52 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil municipal décide d'accepter cette proposition.

### **ADOPTION DU VŒU RELATIF A LA REFORME POUR LES ZONES DEFAVORISEES SIMPLES ET L'ELIGIBILITE A L'INDEMNITE COMPENSATRICE DE HANDICAPS NATURELS**

Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'adopter un vœu, adressé à Madame le Préfet du Cher, afin de demander que des aménagements soient apportés au projet gouvernemental sur la réforme en cours pour les zones défavorisées simples et l'éligibilité à l'indemnité compensatrice de handicaps naturels.

### **DIVERS**

#### **Budget prévisionnel d'investissement 2017**

Le budget prévisionnel 2017 est présenté en séance afin de fixer les orientations budgétaires pour l'année en cours. Les principales dépenses concernent l'aménagement du bourg, la voirie, la reprise des concessions, la dénomination et la numérotation des rues, les travaux hydrauliques et l'achat de petit matériel.

Concernant la voirie, Monsieur Michel BEDU informe les membres du conseil que la société Eurovia devrait refaire gratuitement 4 jours de point à temps, pour compenser les malfaçons des travaux réalisés en 2015 et 2016.

Après plusieurs pannes répétées sur le lave-vaisselle de la salle des fêtes, il est décidé de le remplacer par un neuf pour un montant de 2804.40 € TTC. Le comité des fêtes aidera peut-être au financement.

#### **Association de pêche**

Les membres du conseil ont décidé d'attribuer une subvention à l'association pour cette année, ils demandent que soit étudiée la possibilité d'ouvrir la pêche sur des créneaux plus larges, et au minimum pendant les vacances scolaires. Le tarif de vente des cartes annuelles pourrait être revu à la hausse.

#### **Dossier boulangerie**

Un état de la dette est présentée en séance (2 719.00 € pour la boulangerie, 1 342.08 € pour le logement). L'huissier, missionné par la trésorerie, s'est présenté ce jour à la boulangerie. Il a obtenu le versement

immédiat de 300 € pour la partie professionnelle et 300 € pour la partie privée, puis 1000 € à verser 1<sup>ère</sup> semaine de mars.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal décide de rédiger un courrier pour prendre acte des dettes actuelles et informer les boulangers du lancement de la procédure de résiliation de bail par huissier.

### **Syndicat des ordures ménagères**

Monsieur Michel BEDU informe les membres du conseil qu'un nouveau bureau a été élu suite à la fusion des communautés de communes. Monsieur Julien BARBEAU reste président, les vice-présidents sont Madame GOSSON, Monsieur CHARLON et Monsieur GARNIER.

Monsieur DE CHOULOT propose au syndicat de passer à la redevance, mais il semble difficile de la mettre en place.

Un poste à plein temps de secrétariat est créé pour assurer la gestion du syndicat.

### **Désignation de membres au sein du CIAS**

Le centre intercommunal d'action sociale, créé par la communauté de communes Cœur du Pays Fort, a pour mission de gérer des logements foyers de Vailly-sur-Sauldre. La nouvelle communauté de communes reprend à sa charge le CIAS et sollicite les membres du conseil pour intégrer le CIAS. Madame Delphine FOUCHER réserve sa décision pour intégrer le CIAS.

### **Travaux d'aménagement du bourg**

Les travaux se poursuivent selon le planning prévisionnel. Il a été décidé de supprimer le massif devant la boulangerie afin de libérer de la place pour la réalisation des places de parking. Un devis sera demandé à Axiroute pour ces travaux.

Il sera étudié la possibilité de disposer les places de parking en épi.

### **SIRP**

Une réunion du syndicat s'est tenue le lundi 13 février en vue d'étudier les devis pour l'informatisation des classes maternelle et primaires. Les enseignantes demandent l'achat de 5 PC fixes et 3 portables, 8 tablettes tactiles et 2 vidéoprojecteurs. Le devis retenu pour le moment s'élève à 16 712.40 € HT.

Monsieur Olivier GAUCHERON évoque la difficulté qu'il rencontre avec quelques-uns de ses conseillers quant à la répartition des charges du budget investissement, soit 30 % - 70 %. Ce point est à l'ordre du jour de leur prochain conseil municipal.

### **Questions diverses**

Madame Sonia RAIMBAULT propose de prendre en charge le coût financier pour la fourniture d'enrobé entre la route et l'entrée du gîte Les Papillons. Accord lui est donné.

Monsieur Sébastien RIIFAULT est venu en mairie suite à l'accident survenu sur la route de Sancerre, et demande la possibilité de poser un radar pédagogique et d'agrandir la zone 70.

Des pigeons sont présents à l'église et dégradent le bâtiment. Madame Martine PASTOU se renseignera auprès de la commune de Pouilly-sur-Loire pour la destruction de ces pigeons.

Le chauffage de la cuisine sera changé pour un coût de 644.48 € HT.

La nouvelle communauté de communes a un déficit de 300 000 € suite à l'absence de la réalisation d'un emprunt pour les travaux d'aménagement du bourg du Noyer et au non-reversement de la taxe d'ordures ménagères au syndicat.

Le busage des Chasseignes a peut-être été dégradé suite au passage d'engins agricoles au niveau de la Métairie Rouge.

Le pressing de Saint-Satur a souhaité expérimenter un dépôt de pressing à la mairie.

Monsieur Yann RAIMBAULT évoque la demande d'aide financière pour Monsieur Maxime RENIER. D'autres communes ou CCAS ont versé une petite participation.

Le prochain conseil municipal devrait se tenir le mardi 21 mars.